

25 propositions pour le développement de l'ESS en Corse

1. Créer/développer une « task force ESS » au niveau de la Collectivité de Corse ;
2. Stabiliser les échanges et le pilotage CRESS – Etat – Cdc et revoir les attendus des conférences régionales pour qu'elles soient un temps de co-construction des schémas régionaux relatifs à l'ESS ;
3. L'intégration systématique d'un volet ESS aux différents schémas régionaux (économie, emploi, environnement, numérique, etc.) comme les SRADDET ou les SRDEII, ainsi que dans les programmes opérationnels régionaux des fonds européens ;
4. Mobiliser et associer les acteurs de l'ESS (notamment la CRESS) à l'élaboration des schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables en amont de la publication et dans le suivi des objectifs fixés, notamment en fixant des volumes de marchés réservés aux entreprises de l'ESS dans la commande publique ;
5. Familiariser les acheteurs publics aux spécificités des entreprises de l'ESS par des modules de formation (notamment en lien avec le CNFPT) que ce soit sur les clauses environnementales et sociales, ou bien sur la notion de marchés réservés, le recours à la subvention comme outil sécurisé favorisant l'initiative associative ;
6. Intégrer systématiquement des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;
7. Dupliquer en Corse les dispositifs d'accès aux micro-crédits, à l'image de ce qui est développé en Nouvelle Aquitaine. Cela permet de mieux financer les phases d'amorçage de projet, de diversifier les tailles de structures financées et de favoriser les petits projets ;
8. Ouvrir la possibilité d'un conventionnement entre la CRESS et la Collectivité de Corse pour accompagner les petites entreprises de l'ESS à constituer des consortiums pour accéder plus facilement aux appels à projets et instruire les dossiers de demande de financements européens ;
9. Privilégier la contractualisation via des conventions pluriannuelles d'objectif, permettant à la structure d'organiser le développement de ses projets sur plusieurs années ;
10. Soutenir la création d'un centre de formalité des entreprises de l'ESS hébergé par les CRESS ;
11. Soutenir les activités d'intérêt général dans leur fonctionnement et ne pas concentrer l'ensemble des financements sur projet ;
12. Respecter les délais de paiement et continuer à les raccourcir ;
13. Mettre en place des aides directes auprès des employeurs en quasi-fonds propres ;
14. Soutenir l'investissement et l'innovation via les Pôles de compétitivité en y créant une section ESS ;
15. Mettre en place, en lien avec les mesures de l'Etat, un grand plan de formation régional des salariés à la numérisation des activités pour favoriser le travail à distance ;
16. Accompagner les employeurs associatifs sur l'ingénierie de projet, la relance d'activité, la mobilisation bénévole en lien avec l'UDES et la CRESS ;
17. Favoriser la création et soutenir le développement de sociétés coopératives, SCOP et SCIC dans les territoires ;
18. Renforcer les partenariats public/privé pour accompagner le développement des modèles économiques des employeurs de l'ESS ;
19. Développer les aides à la création d'entreprises ou d'associations sur les filières du recyclage, du réemploi et du BIO ;
20. Réserver du patrimoine public pour le développement des activités menées en faveur de la transition écologique et portées par des structures de l'ESS, notamment pour faciliter le déploiement de ces activités en milieu rural ;
21. Faciliter la mobilité des citoyens, des entrepreneurs et des salariés, partout sur le territoire (soutien au permis de conduire, mécanisme de covoiturage, tarification préférentielle sur le ferroviaire...) ;
22. Développer les circuits-courts pour fournir la restauration scolaire des collèges, lycées et des CFA, notamment dans le cadre de la loi Egalim ;
23. Simplifier l'accès aux appels à projet européens pour les petites entreprises ;
24. Faciliter les démarches administratives en accompagnant les structures par des moyens d'ingénierie partagés ;
25. Accompagner l'entrepreneuriat social dans les zones rurales/périurbaines via notamment « e case di i tarritorii ».